



Section de la Haute-Garonne

## Déclaration liminaire au CTL du 7 mars 2018

Monsieur le Président,

Les annonces du Premier Ministre, le 1er février 2018, s'agissant de l'avenir de la Fonction Publique constituent une attaque sans précédent qui sera lourde de conséquences sans réaction à la hauteur des enjeux.

Le gouvernement a en effet décidé que quatre thèmes de réformes impactant les agents publics devront être examinés. Il s'agit de la rémunération au mérite, la contractualisation de l'emploi public, le dialogue social (notamment le rôle des CAP/commissions administratives paritaires) et enfin la formation, thème qui devrait englober la discussion sur le plan de départs volontaires.

Dans le même temps, chacun des membres de ce gouvernement y va de sa petite phrase pour expliquer pourquoi il faut moderniser la Fonction Publique au prétexte qu'elle n'est pas adaptée à son époque.

De désinformations en véritables mensonges, ces hommes politiques qui dirigent le pays présentent le statut général des fonctionnaires, ses valeurs, les missions publiques comme un ensemble archaïque, sclérosé depuis des décennies.

Faut-il leur rappeler que le statut général des fonctionnaires du 13 juillet 1983 a depuis enregistré plus de 200 modifications législatives et réglementaires pour justement s'adapter en permanence aux nouveaux besoins de nos concitoyens et à l'évolution des missions ?

Faut-il leur rappeler que des dispositifs permettant des départs anticipés à la retraite ou des départs volontaires de la Fonction publique ont existé ou existent encore ?

Faut-il leur rappeler que sur 5,5 millions d'agents publics, les agents non titulaires (donc sous contrat) sont déjà 1 million ?

Non, tout cela est inutile, ils le savent pertinemment...cela démontre que les arguments fallacieux avancés ne sont qu'un prétexte pour masquer l'essentiel.

La volonté réelle du Président de la République et du Gouvernement est la casse du statut général des fonctionnaires commun aux 3 versants de la Fonction publique (Etat, Territorial, Hospitalier) dont la valeur uniforme du point d'indice, le principe de carrière, et la séparation du grade et de l'emploi sont la colonne vertébrale.

Pour **FORCE OUVRIERE**, les chantiers ouverts portent en germe la destruction programmée d'une Fonction Publique au service du citoyen dans le respect des principes républicains de neutralité et d'égalité de traitement.

Ce n'est d'ailleurs pas un hasard si ces annonces surviennent alors même que les conclusions des réflexions en cours dans le cadre du programme d'actions publiques dit C.A.P. 2022 (Comité d'action publique) ne sont pas encore connues.

Quant à la DGFIP, nul besoin d'être grand clerc pour s'apercevoir que ce gouvernement la situe à la croisée des chantiers transversaux conduits en parallèle dans les ministères : simplification administrative, transformation numérique, rénovation du cadre des ressources humaines, organisation territoriale des services publics et modernisation de la gestion budgétaire et comptable.

L'impact des conclusions de ce comité aura inévitablement des conséquences pouvant aller jusqu'à l'abandon de certaines missions. Ainsi, le Directeur Général a d'ores et déjà annoncé qu'il y aurait, dans le cadre des préconisations de C.A.P. 2022, des expérimentations d'agence comptable dans les collectivités importantes volontaires.

Le tout numérique élevé au rang de dogme ne pourra qu'accélérer la fuite en avant consistant à ce que l'État se désengage dans les territoires ruraux en réduisant encore d'avantage les implantations de la DGFIP.

**FORCE OUVRIERE** ne peut se résigner à ce que demain, les services publics ne soient plus implantés et accessibles que pour les usagers des centres urbains ou pour les internautes, le service public de proximité ne pouvant selon nous se cantonner au tout numérique.

La nature ayant horreur du vide, l'entreprise « La Poste » a d'ailleurs d'ores et déjà un plan d'action en route pour toucher les populations éloignées du numérique et notamment les contribuables qui souhaitent être accompagnés pour réaliser leurs démarches de télé déclaration, le tout bien évidemment dans un contexte commercial d'encaissement d'une prestation.

Concernant le cadre des ressources humaines d'action publique 2022, l'annonce de départs volontaires selon des modalités non connues à ce jour et le remplacement des fonctionnaires par des contractuels traduisent la volonté d'éclatement des statuts particuliers et du statut général.

Les modifications envisagées en matière de dialogue social, notamment sur les compétences des C.A.P. (Commissions Administratives Paritaires) qui deviendraient uniquement des instances d'appel, livreront, à terme, les personnels à l'arbitraire dans des domaines tels que le déroulement de carrière ou encore les mutations et affectations.

Dans un tel contexte d'une politique ouvertement menée par ce gouvernement à l'encontre de la Fonction Publique et où la DGFIP est particulièrement visée, la riposte des personnels doit être proportionnée aux attaques que nous subissons.

Seule une mobilisation de grande ampleur dans l'unité la plus large pourra permettre de faire reculer le gouvernement sur ses funestes projets.

Dans cette optique **F.O.-DGFIP** invite d'ores et déjà les personnels à répondre massivement à l'appel à la mobilisation et à la grève prévue le 22 mars 2018 prochain.

Avant d'aborder l'ordre du jour de ce CTL **F.O.- DGFIP 31** rappellera à nouveau combien nos inquiétudes, en lien avec bon nombre d'opérations de réorganisations menées au pas de charge ces derniers mois, étaient fondées tant il apparaît que ces restructurations déstabilisent les services de la Haute-garonne déjà fortement mis à mal ces dernières années en raison de coupes franches aveugles dans les effectifs.

Pour **F.O.- DGFIP31**, le « *grand chamboule tout* » ne constitue nullement une stratégie, sauf à déstabiliser fortement les agents dans l'exercice de leurs missions.

Concernant les points à l'ordre du jour de ce CTL, certains sujets ont pu faire l'objet de débats lors de précédentes séances plénières au cours de l'année 2017 et à cette occasion notre délégation **F.O.- DGFIP 31** avait fait part de plusieurs observations et revendications.

Concernant le transfert de l'enregistrement de Saint-Gaudens à Toulouse, ce processus s'inscrit dans une logique d'industrialisation visant à faciliter la gestion des suppressions d'emplois intervient à la suite d'orientations prises sous la contrainte budgétaire (mort programmée de l'application MOOREA).

Pour **F.O.-DGFIP31**, le dispositif d'accueil sur rendez-vous, sous couvert de diversification de l'offre (internet-téléphone-physique), , vise à réduire les capacités d'accueil de la DGFIP, voire à dissuader l'utilisateur de se rendre aux guichets de la DGFIP alors même que les décisions de modification des horaires ou de diminution des effectifs ont déjà notablement réduit l'accueil dans nos services.

Dans un tel contexte, **F.O.- DGFIP** reste vigilant sur ce dispositif pour lequel, le moins que l'on puisse dire, est qu'il n'a pas convaincu les agents du SIP de Muret. En revanche, les élus **F.O.-DGFIP31** s'interrogent sur la pertinence de lancer cette expérimentation juste avant le déclenchement de la campagne IR qui sera bouleversée par la mise en place du prélèvement à la source.